

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU**  
**09 DECEMBRE 2020**

Le Conseil Municipal de la Commune du Mesnil sur Oger s'est réuni à la Mairie le neuf décembre deux mil vingt, à dix-huit heures trente, sous la présidence de M. Pascal LAUNOIS, Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de M. Olivier BOITEUX, excusé et Mme Sarah LAUNOIS, absente.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté et signé.

Secrétaire de séance : M. Alexandre CANIVET.

**N° 58/2020 – RUE PASTEUR – DEMOLITION DES BATIMENTS – CHOIX DES**  
**ENTREPRISES LOTS 2 ET 3**

Monsieur le Maire rappelle que la commission d'appels d'offres s'est réunie le 18 septembre dernier afin de procéder à l'analyse des plis reçus dans le cadre du marché de démolition des bâtiments Rue Pasteur et Grande Rue.

Aucune offre n'avait été reçue pour les lots 2 « Gros œuvre » et 3 « Charpente couverture ». Il avait été donc décidé de lancer une consultation directe auprès des entreprises.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 18 novembre dernier afin de procéder à l'analyse des plis reçus pour les lots 2 et 3.

Après avoir pris connaissance des pièces, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, décide de retenir les entreprises suivantes, moins disantes :

- Lot 2 – ANTOINE pour un montant de **48 862,00 € HT** soit **58 634,40 € TTC**
- Lot 3 – LECLERT pour un montant de **21 505,43 € HT** soit **25 806,52 € TTC**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, autorise M. Pascal LAUNOIS, Maire, à signer les pièces du marché avec les entreprises ANTOINE et LECLERT pour les montants indiqués ci-dessus et décide de la réalisation des travaux.

**N° 59/2020 – VENTE DE TERRAINS LIEUDIT « VIDE GRANGE » A M. ET**  
**MME JEAN-MICHEL TRAGNEE**

Vu la demande de M. et Mme Jean-Michel TRAGNEE souhaitant acquérir deux terrains lieudit « Vide Grange », contigus à leur propriété,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de céder à M. et Mme Jean-Michel TRAGNEE, demeurant 19, Avenue Georges Vimont, les deux terrains appartenant au lot 3 pour un total de 327 m<sup>2</sup> (218 + 109) comme figurant sur le plan joint.

La présente cession sera réalisée sur la base de **100,00 €** le m<sup>2</sup>.

Tous les frais d'acte relatifs à celle-ci seront supportés par les acquéreurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne toutes autorisations à M. Pascal LAUNOIS, Maire, pour représenter la Commune, signer l'acte à intervenir, et généralement faire le nécessaire.

**N° 60/2020 – VENTE DE TERRAINS LIEUDIT « VIDE GRANGE » A M. ET MME FREDDY RABATÉ**

Vu la demande de M. et Mme Freddy RABATÉ souhaitant acquérir trois terrains lieudit « Vide Grange », contigus à leur propriété,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de céder à M. et Mme Freddy RABATÉ, demeurant 62, Rue Robert Gilmert, les trois terrains appartenant aux lots 1 et 2 pour un total de 512 m<sup>2</sup> (100 + 302 + 110) comme figurant sur le plan joint.

La présente cession sera réalisée sur la base de **100,00 €** le m<sup>2</sup>.

Tous les frais d'acte relatifs à celle-ci seront supportés par les acquéreurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne toutes autorisations à M. Pascal LAUNOIS, Maire, pour représenter la Commune, signer l'acte à intervenir, et généralement faire le nécessaire.

**N° 61/2020 – MISE A DISPOSITION DU TERRAIN DE FOOTBALL A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION D'EPERNAY, COTEAUX ET PLAINE DE CHAMPAGNE**

Monsieur le Maire rappelle qu'au cours d'une rencontre en Mairie avec MM. Franck LEROY et Pascal PERROT, il a été évoqué notamment les différents projets envisagés concernant la réorganisation des bâtiments scolaires sur notre Commune.

Au cours de cette entrevue, proposition a été faite par la Commune de mettre à la disposition de la CAECPC la parcelle où se situe le terrain de football dans l'enceinte du stade municipal selon le plan ci-joint, afin d'y édifier un futur complexe scolaire.

De ce fait, les bâtiments actuellement occupés par les écoles primaire et maternelle seraient rétrocédés à la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de mettre à la disposition de la CAECPC le terrain de football afin d'y édifier un futur complexe scolaire.

**N° 62/2020 – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION D'EPERNAY, COTEAUX ET PLAINE DE CHAMPAGNE – HYDRAULIQUE DU VIGNOBLE – CREATION D'UN BASSIN DE RETENTION DES EAUX LIEUDIT « LE MONT BLANC » - DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune du Mesnil sur Oger réalisera prochainement la phase 2 d'aménagement hydraulique des coteaux viticoles afin de protéger l'habitat et sa population, en limitant les risques d'inondation.

Six bassins seront créés, ainsi que 2 330 ml de chemins bétons (3 195 m<sup>2</sup>) et 1 010 ml de voirie en enrobé. Le coût total des travaux s'élève à **1 079 548,10 € HT** et couvre 82 hectares de vignes, le tout financé par les propriétaires viticoles (redevances à l'hectare pour la réalisation et l'entretien des ouvrages).

Seul le Comité Champagne subventionne le projet à hauteur de **140 000,00 €**.

La Commune du Mesnil sur Oger sollicite un « fonds de concours » auprès de la Communauté d'Agglomération d'Épernay, Coteaux et Plaine de Champagne puisque le bassin 16 recevra les eaux de vidange (pour le nettoyage ou raison accidentelle) des bassins d'eau potable situés lieudit « Le Mont Blanc ».

La Commune assurera l'entretien de ce bassin 16.

Le coût estimatif de réalisation du bassin 16 s'élève à **49 446,00 € HT**.

Le Conseil Municipal donne tout pouvoir à M. Pascal LAUNOIS, Maire, à signer tout document et généralement faire le nécessaire.

**N° 63/2020 – HYDRAULIQUE DU VIGNOBLE – SAFER – AVENANT N° 1 A L'ACTE D'ENGAGEMENT POUR LA REDACTION DE LA DIG PHASE 2**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de réaliser une cartographie détaillée du périmètre de la DIG phase 2.

Cette prestation complémentaire s'élève à **1 800,00 € HT** soit **2 160,00 € TTC**.

Le Conseil Municipal accepte la proposition de la SAFER et autorise M. Pascal LAUNOIS, Maire, à signer l'avenant n° 1 et généralement faire le nécessaire.

**N° 64/2020 – ENEDIS – CONVENTION DE SERVITUDE – PARCELLE AI 457  
LIEUDIT « CHETILLON »**

La Commune du Mesnil sur Oger concède à ENEDIS, à titre de servitude réelle au profit de la distribution publique d'électricité, les droits suivants :

- A titre de servitude, la Commune concède à ENEDIS le droit d'occuper un emplacement de 15 m<sup>2</sup> environ, représenté en rouge sur le plan joint en annexe et inclus dans la parcelle AI 457 lieudit « Chétillon » sur lequel est installée une armoire de coupure et tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité. L'armoire de coupure et les appareils situés sur cet emplacement font partie de la concession et à ce titre seront entretenus et renouvelés par ENEDIS.
- Faire passer, en amont comme en aval de l'armoire, toutes les canalisations électriques, moyenne ou basse-tension nécessaires et éventuellement les supports et ancrages de réseaux aériens, pour assurer l'alimentation de l'armoire de coupure et la distribution publique d'électricité.
- Après avoir pris connaissance du tracé de la ligne souterraine sur cette même parcelle AI 457 lieudit « Chétillon », matérialisée en rouge sur le plan annexé, la Commune reconnaît à ENEDIS, que cette propriété soit close ou non, bâtie ou non, les droits suivants :

Etablir à demeure, dans une bande de trois mètres de large, trois canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 45 mètres ainsi que ses accessoires.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, accepte les conditions figurant dans le projet de la convention de servitude n° DA23/015530 et autorise M. Pascal LAUNOIS, Maire, à signer ladite convention au nom de la Commune, tout document s'y rattachant et généralement faire le nécessaire.

**QUESTIONS DIVERSES**

- Cimetière – Suite à la demande de la famille et après avoir pris connaissance de l'accord des ayant-droits, le Conseil Municipal émet un avis favorable afin de transférer la concession COULETEL-GILOT au bénéfice de Mme Sylvie BILLION.
- Les commissions des rues et de sécurité se réuniront prochainement afin d'étudier le projet de sécurisation des RD 9 et 10 en agglomération de la Commune.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20 heures 10.

